Syndicats CGT des Cheminots du HAVRE
119 cours de la république 76600 Le Havre
Courriel : chemcgtlehavre@wanadoo.fr
Blog: http://cgtcheminotslh76.hautetfort.com/
Tél : 02 35 25 39 75 (poste 129)/ Fax : 02 35 25 14 03

Une mobilisation historique des Salariés Havrais qui appelle une suite !!!

Plus de **200 Cheminots Havrais** étaient dans la manifestation interprofessionnelle de ce 12 octobre. Avec près de **55.000 participants au Havre** (75.000 à Rouen / 10.000 à Dieppe / 50.000 à Caen), c'est une **mobilisation sans précédent** !

L'action commencée avec cette forme reconductible dans certains secteurs d'activité doit aussi s'accompagner d'une extension du mouvement dans les autres entreprises. **Les Cheminots « locomotives » de la lutte, c'est certes flatteur mais insuffisant, il faut surtout des wagons pour faire un train** ! Le Syndicat CGT analysera quotidiennement la situation tant dans l'entreprise que dans les autres secteurs d'activité et en informera les Cheminots, afin de prendre collectivement les décisions qui s'imposent.

Face à un gouvernement qui reste toujours sourd et ne propose des aménagements qu'à la marge, **les Cheminots ont voté la reconduction de la grève** à une large majorité !

Ils ont par ailleurs validé une démarche qui associe l'ensemble des revendications métiers au dossier Retraite. Comment pourrait-il en être autrement, puisque parler Emplois et Salaire, c'est pérenniser et financer notre système solidaire par répartition.

Sur notre périmètre : OFP, Voies de Port, Effectifs ASCT, ADC, Voyageur, etc… Autant de dossiers où nous devons porter nos exigences !

Demain, après l'AG, les différents Directeurs d'Établissement ont été invités par la CGT à venir débattre avec les Cheminots.

Mercredi 13 octobre

Assemblée Générale à 10h00

(salle Rémy Duponchel)
Piquets de grève : 21h00 Plaine, BMS, PCD…
4 h45 Gare, BMS, PCD…

******Rappel (DII)*** *: Depuis la loi sur le service minimum, les agents de conduite TB Voyageurs, les agents d'accompagnement des trains (ASCT) et les agents travaillant dans les postes d'aiguillage doivent faire connaître à leur service, leur intention, au plus tard 48 heures avant leur première prise de service, au moyen d'une déclaration individuelle d'intention (DII).* ***Nous invitons l'ensemble des Cheminots à faire leur Déclaration Individuelle d'Intention (D2I). C'est gage d'un mouvement déjà réussi ! C'est aussi un gage pour eux de ne pas être réutilisé pour remplacer un gréviste.***

Le Havre, le 12 octobre 2010, à 13h30.